

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 031-213102478-20221202-DM2022_1-BF

31247

Commune Labarthe-Rivière - Budget Communal

Code INSEE

Commune

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	13		
Nombre de membres présents	10		
Nombre de suffrages exprimés	10		
VOTES : Contre	0	Pour	10
Date de convocation :	28/11/2022		

L'an deux mille vingt deux, le 02/12/2022, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Claire VOUGNY, Maire.

Objet : Afin de permettre le paiement des frais d'études concernant le marché public "réhabilitation de la mairie et aménagement de locaux associatifs", Madame le Maire demande au conseil de valider la présente décision modificative. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031 : Frais d'études		4 700.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		4 700.00 €
D 21568 : Autre matériel et outillage	4 700.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 700.00 €	

Signataires :

Certifié exécutoire par Claire VOUGNY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/12/2022 et de la publication le 09/12/2022.

A LABARTHE-RIVIERE, le 09/12/2022.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

